

POUR LA DISPEPSIE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRES CHAQUE REPAS, ET AVANT DE JEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie Vis-à-vis l'Archevêché.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

POUR LA DISPEPSIE OU MAUVAISE DIGESTION, BUVEZ L'EAU ST-LÉON APRES CHAQUE REPAS, ET AVANT DE JEUNER POUR LA CONSTIPATION.

Gingras, Langlois & Cie Vis-à-vis l'Archevêché.

Adresse : LA JUSTICE, QUÉBEC.

JEUDI, 13 MAI 1886.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

SUIVEZ LA FOULE

S'il vous faut un Pantalon chic et bien fait... Rendez-vous chez BERGEVIN... Vous faut-il un Habit et Veste en Serge, Triot, ou autres étoffes... Allez chez BERGEVIN... Pour un Vêtement complet de Printemps et d'Été... C'est chez BERGEVIN... Qu'il faut aller... L. A. BERGEVIN, TAILLEUR-FASHIONABLE 35 à 45, Rue Notre-Dame 28 avril 1886.

FEUILLETON DE LA JUSTICE.

La Morte

PREMIÈRE PARTIE

Journal de Bernard

Il la pressa, en conséquence, d'accepter les fonctions de dame patronnesse et de vendeuse qui lui étaient offertes avec empressement en vertu de son nom, de sa situation et de sa beauté. Mais à la vive surprise de Bernard, madame de Vaudricourt repoussa cet honneur. — "Elle était trop timide. Elle était trop jeune. Elle ne connaissait pas assez de monde." Comme son mari, un peu scandalisé, lui reprochait assez vivement de manquer à ses principes et même à sa foi en refusant son concours à une bonne œuvre, à une œuvre pieuse, elle finit par lui dire en riant :

— Vous m'avez lu l'autre jour, mon ami, un passage de Molière... J'ai bien envie de vous rendre la monnaie de votre pièce et de vous lire à mon tour une page de Pascal... — c'est la lettre sur la Dévotion aisée... du père Lemoine !

M. de Vaudricourt se mit à rire et n'insista pas davantage. Néanmoins il se décourageait, et après avoir fait, avec le même insuccès, quelques autres tentatives du même genre pour humaniser Aliette et la mettre dans le mouvement de la civilisation courante, il y renonça. Aliette était décidément une personne remplie de mérite, mais une petite puritaine insupportable. Il fallait en prendre son parti et lui pardonner ses bisarreries en considération de ses vertus, en la laissant vivre à sa mode farouche, et se retirer du bal comme Cendrillon à l'heure où le cotillon commençait.

M. de Vaudricourt toutefois se crut autorisé, dès ce moment à suivre de son côté ses goûts personnels, et se laisser aller tout doucement à reprendre à peu de chose près sa vie de garçon en y apportant cependant autant que possible, la discrétion d'un galant homme qui entend ménager le repos et la dignité de sa femme.

Aliette se vit donc de plus en plus abandonnée dans cet intérieur charmant préparé avec tant de soins d'espérance et d'amour, pour y attirer et y fixer son mari... Que d'heures tristes passées dans des attentes de plus en plus longues ! que de baisers douloureux donnés à sa chère petite fille, inutilement parée comme sa mère pour faire fête à un oublieux, et à un ingrat !

Que de larmes brûlantes tombées sur l'enfant endormie ! Bernard la surprenait souvent les yeux rouges et encore humides, et il s'en irritait de plus en plus. Que voulait-elle enfin ? Il croyait ou il affectait de croire qu'elle avait la prétention de l'enlever à la vie de Paris et à ses plaisirs pour lui faire mener à côté d'elle une sorte d'existence claustrale. Aliette était trop sensée pour s'être jamais livrée à de pareilles imaginations. Mais elle n'aimait pas pour son mari plus que pour elle-même la violente dissipation mondaine : elle la jugeait inconciliable avec une certaine gravité de pensée. Elle avait donc souhaité ardemment de l'en retirer pour se créer avec lui un de ces foyers exceptionnels qui sont rares sans doute à Paris, mais qu'on y rencontre pourtant, qui y forment une élite presque inconnue, et qui présentent réellement le modèle d'une vie digne, intelligente et heureuse.

Elle appréciait vivement elle-même les jouissances élevées et délicates qu'une grande capitale intellectuelle comme Paris offre sans cesse à l'esprit sous des formes variées à l'infini. Mais elle aurait voulu les goûter dans une intimité choisie, sérieuse et paisible à l'écart du tourbillon désordonné de l'ivresse mondaine, et de la fièvre boulevardière qui était pour elle comme l'écume de Paris.

Quand elle laissait entrevoir à son mari l'espèce d'existence qu'elle rêvait, il se contentait de hausser les

épaules et de murmurer les mots ; "Chimérique !... Hôtel de Rambouillet !"

Cependant, le malentendu grandissait entre eux, et ces deux honnêtes gens commençaient à souffrir profondément l'un par l'autre.

Il se trouva qu'on cette phrase troublée du jeune ménage, la même personne recevait à la fois les confidences éplorées de Mme de Vaudricourt et celles de son mari. C'était la duchesse de Castel Moret, vieille amie des Vaudricourt, et la seule femme avec laquelle Aliette, depuis son arrivée à Paris eût contracté une sorte d'intimité. La duchesse était loin d'avoir en matière de morale, et surtout de religion, l'orthodoxie sévère et passionnée de sa jeune amie.

Elle avait mené, il est vrai, une vie irréprochable, mais moins par suite de ses principes que par instinct et par goût naturel : elle convenait elle-même qu'elle était honnête de naissance, sans autre mérite. C'était une vieille femme très soignée, et qui sentait bon sous ses cheveux blancs. On l'aimait pour sa grâce d'un autre temps, pour son esprit et pour sa sagesse mondaine, qu'elle mettait volontiers à la disposition du public. Elle faisait ça et là quelques mariages ; mais sa spécialité était plutôt de venir en aide à ceux qui tournaient mal ce qui n'était pas une sinécure. Elle passait ainsi le meilleur de son temps à raccommoier les ménages fêlés : "Ca durait disait-elle, ce que ça pouvait mais on sait que les bons raccommoindages valent quelquefois mieux que le neuf."

La bonne duchesse, instruite peu à peu par les demi-confidences de Bernard et d'Aliette du malaise de leur situation conjugale, ne fut nullement étonnée d'entendre un jour M. de Vaudricourt faire appel à sa compétence générale sur la matière et lui demander une consultation sur son cas particulier.

— Ma chère duchesse lui dit-il vous savez ce qui s'est passé, et vous voyez ce qui se passe. J'ai fait absolument tout ce qui m'était possible pour arracher ma femme à cette espèce d'existence monacale où elle complait. Elle y a persisté, soit ! je respecte sa manie... Mais je ne puis pourtant pas m'enfermer avec elle dans sa cellule pour passer ma vie à prier son Dieu, auquel je ne crois pas, — et à moucher ma fille !

— Mon cher Monsieur, dit la duchesse, vous êtes en colère. — Parfaitement. Je suis en colère, car je n'ai vraiment rien à me reprocher... Si je suis seul dans le monde les trois quarts du temps, si j'ai repris mes habitudes de cercle, n'est-ce pas sa faute ? Et maintenant elle pleure dans son coin jour et nuit... et comme j'ai la bêtise d'avoir bon cœur, cela empoisonne ma vie... sans compter les commérages que ses singularités provoquent : les uns disent que je suis jaloux, les autres qu'elle est timbrée !... Eh bien ! est-ce agréable, je vous le demande ?

— Vous êtes réellement, dit la duchesse, un être extraordinaire. Vous avez, par hasard ou ce temps-ci et en plein Paris, une femme qui n'est pas une folle, et vous vous plaignez !... Mon Dieu ! que je voudrais donc vous voir seulement pendant quinze jours attelé de front avec une aimable personne qui a fait mon bonheur à Dieppe l'été dernier, — une vraie et pure Parisienne, celle là, une essence... Elle logeait dans mon hôtel et je ne me lassais pas de l'admirer. — Dès le point du jour j'entendais sa canne taper dans les corridors... je la voyais partir avec sa cour, c'est-à-dire avec quatre ou cinq gaillards dans votre genre, — et avec son mari pardessus le marché... — Je la voyais donc partir, la jupe retroussée, pour la plage, pour la pêche à marée basse, pour le bain. Elle rentrait pour déjeuner, suivie bien entendu de ces messieurs, et je la voyais manger, pour se refaire, une salade de concombres, des rôties à la moutarde et une jatte de fraises. Après quoi, elle allait tuer quelques pigeons au shooting ; puis au casino, où elle avalait deux glaces et où elle perdait cinquante louis aux petits chevaux ; de là chez le photographe... Puis elle partait en break avec des gredoux, et toujours avec ces messieurs, s'arrêtait au Pollet pour y manger trois livres de croquettes et aller dîner ensuite au cabaret à Arques... Puis, retour au casino, où elle regagnait ses cinquante louis au baccarat. Après quoi, elle soupait, prenait un bock, se plantait une fleur dans les cheveux, faisait un tour de valse et rentrait triomphalement à l'hôtel sur les trois heures du matin, toujours avec ces messieurs pâles et halotants, mais sans son mari qui sans doute était mort ! — Eh ! bien, mon cher vicomte, malgré ça, on dit que c'est une femme très honnête... Mais enfin, voudriez-vous qu'elle fut la votre.

— Ça me changerait, dit Bernard en riant.

Voilà donc les jeunes femmes d'aujourd'hui, poursuivait la duchesse, car

vous savez bien que celle là n'est nullement une exception, et vous venez vous lamenter quand vous avez une perle de petite femme qui est sage, spirituelle, instruite, sérieuse, et qui n'a d'autre inconvénient que d'être une sainte ! De ce côté, il y a un peu d'excès, c'est possible... Mais elle vous aime tant que vous lui foriez facilement entendre raison, si vous vouliez vous en donner la peine... Non, cela vous ennuie... Eh bien ! soit, je m'en charge, M. de Vaudricourt baisa, à deux reprises la main de la duchesse et se retira. — Dès le lendemain Mme de Castel Moret, poursuivant avec zèle son rôle de maître Jacques, arrivait chez Mme de Vaudricourt.

Elle trouva la jeune femme profondément découragée, abattue, doutant d'elle-même, bref, dans les meilleures dispositions du monde pour écouter des conseils, et même des remontrances. La duchesse lui représenta doucement que l'œuvre de la transformation morale de son mari était sans doute une œuvre fort méritoire mais fort délicate, qu'elle avait eu le tort de vouloir brusquer. Elle n'y avait pas apporté assez de patience, de souplesse : elle n'avait pas su rendre et reprendre à propos, si bien que son mari s'était cabré et lui échappait. Un dilettante parisien et mondain aussi invétéré qu'aussi gâté, aussi sceptique jusque dans les moelles, aussi épris du boulevard, ne pouvait être ramené au goût sérieux du foyer, et encore moins aux principes de la religion par un simple coup de baguette.

Il ne fallait pas se dissimuler que c'était un vrai miracle à opérer : Aliette en était assurément plus capable que personne.

Mais, pour y réussir, la première condition était évidemment de vivre le plus possible auprès de son mari et la main dans la main, afin de lui faire sentir toujours tout à la fois le charme et le frein... Il fallait en un mot, pour lui inspirer d'autres goûts, commencer par se prêter aux siens avec quelque complaisance afin de ne point l'effaroucher.

Mme de Vaudricourt, accablée par ses longs mécomptes, énermée par ses luttes secrètes, presque affolée par la pensée de perdre tout à fait le cœur de son mari, se jeta avec une sorte de désespoir dans la voie nouvelle que lui avait tracée la vieille duchesse. Le premier pas qu'elle y fit lui coûta beaucoup.

Elle se rappelait, qu'après ses couches, quand il s'était agi de régler leur train de vie quotidien, son mari avait paru vivement contrarié qu'elle se refusât à l'accompagner le matin au bois dans ses promenades à cheval. Mais elle avait cru devoir renoncer à un plaisir qu'elle aimait avec passion, parce qu'il ne pouvait se concilier aisément avec une habitude de son enfance à laquelle elle était encore plus attachée.

(A suivre)

LE DEVOIR DIFFICILE

QUESTION DE MORALE (Suite.)

Gustave. — Mais il ne devait rien à cet homme, qui avait eu la maladresse de se laisser tomber dans l'eau, et qu'il ne connaissait pas.

Henri. — Papa nous a dit qu'on devait toujours faire aux autres tout le bien qu'on pouvait, et Paul pouvait fort bien essayer de sauver cet homme ; il n'était pas sûr de périr avec lui.

Clémentine. — Ah ! cela était bien vraisemblable.

Henri. — Il y aurait un beau mérite à faire des actions courageuses, si l'on était sûr qu'il n'y a pas de danger.

M. de Flaumont. — Mais songe donc, mon fils, qu'en s'exposant à ce danger, qui était très grand, et où il devait probablement succomber, il exposait aussi ses enfants à mourir de misère ou à devenir de mauvais sujets, faute de moyens honnêtes pour gagner leur vie. Crois-tu donc que ce ne soit pas là une considération assez importante pour contrebalancer le désir qu'il pouvait avoir de sauver cet homme qui se noyait ?

Henri. — Cela est possible, mon papa ; mais il est sûr cependant qu'on estimera toujours bien plus celui qui aura exposé sa vie pour en sauver un autre, que celui qui aura si bien considéré toutes les raisons qu'il y avait pour ne pas le faire.

M. de Flaumont. — Cela est tout simple ; on voit d'une manière indubitable le courage de celui qui fait une action courageuse, et l'on ne peut pas être sûr des motifs de celui qui s'y refuse ; mais suppose qu'il te soit parfaitement prouvé que

Paul avait réellement le désir de se jeter à l'eau pour sauver cet homme, et qu'il n'a été retenu que par l'intérêt de ses enfants ne penses-tu pas qu'il méritait l'estime plutôt que le reproche ?

Henri. — Ce qu'il y a de sûr, c'est que je voudrais pas me trouver dans une pareille situation.

Clémentine. — En effet, on ne sait pas trop comment s'en tirer.

Gustave. — Eh bien ! pendant que tu aurais réfléchi, l'homme serait resté dans l'eau, et ainsi il en aurait été tout de même.

M. de Flaumont. — L'incertitude est bien sûrement, dans ce cas-là ce qu'il faut éviter le plus, car elle empêche tout ; et c'est pour cela qu'il faut s'accoutumer à réfléchir sur l'ordre de nos devoirs, afin de savoir bien positivement ceux qui doivent passer avant les autres.

Henri. — Mais quand il s'en trouve à la fois deux qui sont également d'obligation ?

M. de Flaumont. — C'est ce qui n'existe pas ; car on n'est jamais obligé à ce qu'on ne peut pas ; et penses-tu, par exemple, que Paul pût à la fois se jeter dans l'eau et ne se jeter pas ?

Gustave en riant. — Ah ! voilà qui est bien impossible.

M. de Flaumont. — Crois-tu donc qu'il pût être obligé en même temps de faire une action, et de faire ce qui rendait cette action impossible ?

Henri. — Non, certainement.

M. de Flaumont. — Il est donc bien clair que s'il y avait un de ces deux actions à laquelle il fut nécessairement obligé, son devoir était d'écarter tout ce qui pouvait l'empêcher, même ce qui lui eût paru un devoir dans un autre cas.

Clémentine. — Et vous êtes d'avis, mon papa, n'est-ce pas, que le devoir de faire vivre ses enfants doit passer avant tout.

M. de Flaumont. — Non pas avant tout, assurément. Le premier de tous les devoirs est d'être honnête homme, de ne faire tort à personne, de ne point trahir les intérêts dont on est chargé.

Clémentine. — Mais on est bien chargé des intérêts de ses enfants.

M. de Flaumont. — On l'est d'abord des intérêts de sa probité, car personne ne peut en être chargé que nous. La première chose qui nous est prescrite, c'est de ne pas faire d'injustices aux autres : mais ce n'est pas leur faire une injustice que de ne pas leur faire tout le bien dont ils ont besoin, et parce que l'homme qui se noyait avait besoin des secours de Paul, ce n'était pas une injustice que de les lui refuser pour se conserver à ses enfants.

Henri. — Parce que ses enfants avaient besoin aussi. Mais, en papa, selon ce que vous dites, ce n'aurait pas été non plus une injustice que de ne pas faire à ses enfants tout le bien dont ils avaient besoin, et ils n'avaient pas plus besoin de lui que l'homme qui était là à se noyer, et n'avait que lui pour le secourir.

M. de Flaumont. — Non assurément ; mais penses-tu que l'on puisse faire du bien à tout le monde ?

Gustave. — Il faudrait donc pour cela passer sa journée à courir les rues pour donner à tous les pauvres ?

Clémentine. — Ou même courir le monde, afin de chercher ceux qui pourraient avoir besoin de vous, et y dépenser toute sa fortune.

Henri. — Il est sûr que c'est ce qui m'a bien souvent embarrassé.

M. de Flaumont. — C'est que tu n'as pas songé que chaque homme n'étant qu'une très petite partie du monde, ne pouvait être chargé spécialement que d'une très petite portion de bien qui doit se faire dans le monde. C'est même le seul moyen qu'il se fasse quelque chose de bon ; car si tout le monde voulait tout faire, on ne saurait auquel entendre ; il faut donc que chaque homme examine quelle est la portion de bien à faire dont il peut être naturellement chargé. Ainsi, quand ce ne serait pas un devoir de justice de s'occuper d'abord de l'existence et du bien-être des enfants que l'on a mais au monde en se mariant, ce serait un devoir de raison, puisqu'il serait absurde de négliger

le bien que l'on peut faire chez soi pour aller faire du bien au dehors. Il faut donc d'abord remplir ce devoir là, et chercher ensuite ce qui reste de moyens pour accomplir ceux qui viennent après, comme la bienfaisance et le dévouement envers ceux qui n'ont de droit sur nous que parce qu'ils ont besoin de nous.

Henri. — Avec tout cela, papa, j'aurais toujours de la peine à comprendre que, parce que l'on a des enfants qui ont besoin de nous, il faille renoncer à secourir les autres quand cela pourrait nous exposer.

M. de Flaumont. — Tu as raison de ne pas le comprendre, car cela n'est pas vrai ; on peut et l'on doit certainement, même, dans ce cas là, s'exposer à un danger médiocre pour rendre un grand service. Ainsi, par exemple, si la rivière avait été tranquille, on peut-être s'il y avait eu seulement beaucoup de chances pour se sauver, Paul aurait eu tort de ne se pas jeter dans l'eau.

Clémentine. — Mais puisqu'il pouvait périr, c'était toujours s'exposer à manquer à son devoir envers ses enfants.

M. de Flaumont. — Sans doute, mais aussi ne courait-il pas le risque de manquer l'occasion de sauver un homme, quand il était vraisemblable qu'il pouvait le faire sans nuire à ses enfants.

Clémentine. — Oui, voilà le cas qui redevient embarrassant.

M. de Flaumont. — C'est alors que les devoirs peuvent se comparer et se balancer. Mais si l'on te disait qu'en faisant éprouver un petit désavantage à tes enfants, comme par exemple, d'être quelque temps moins bien vêtus, moins bien nourris, tu peux sauver la vie à un homme, ne croirais-tu pas devoir le faire ?

Clémentine. — Certainement.

M. de Flaumont. — Dans l'impossibilité où nous sommes de savoir comment tourneront les choses soumises au hasard, je crois qu'il faut s'arrêter à ce qui offre les chances probables du plus grand bien, et regarder un petit danger comme un petit désavantage auquel on soumet ses enfants, pour procurer à un autre un très grand avantage. Es-tu content, Henri ?

Henri. — Allons, papa, je vais tâcher de devenir bien adroit pour que le danger soit toujours petit.

M. de Flaumont. — Cela sera bien fait ; mais laissez-moi vous achever l'histoire de Paul.

Clémentine. — Comment, elle n'est pas finie ?

Gustave. — Ah ! dites donc, papa.

M. de Flaumont. — Paul, comme je vous l'ai dit, avait de la peine à se consoler. Il disait quelquefois : "La rivière n'était pas si grosse ; je me suis laissé effrayer trop facilement ; nous aurions pu nous en tirer tous deux ;" et il n'avait pas le courage de retourner du côté de cette rivière, il faisait plutôt de grands détours pour éviter de passer au bord. Il apprit plusieurs fois que les gens qui s'y baignaient s'étaient noyés, ce qui arrivait assez fréquemment, parce que ceux qui ne la connaissaient pas bien s'approchaient imprudemment du tourbillon qui était sous l'arche, et qui les engloutissait. Alors Paul se sentait le cœur déchiré et presque humilié. Ce qu'il y a de singulier, c'est que sa dernière aventure lui avait donné la peur, à lui qui était si courageux auparavant ; mais il pensait continuellement : "Si à présent que j'ai tant fait pour mes enfants, j'allais leur manquer, cela en vaudrait bien la peine ;" et il évitait tous les dangers avec un soin extrême. On ne le reconnaissait plus, tant il était devenu timide et rempli de précautions. Ses voisins disaient : "Cela est extraordinaire, Paul a été devenu poltron ;" et ils croyaient que c'était par poltronnerie qu'il ne s'était pas jeté à l'eau. Du reste, il était plus assidu que jamais à son travail, ne perdant pas un moment pour mettre ses enfants en état de gagner leur vie par eux-mêmes, comme s'il eût peur de mourir avant d'avoir fini.

(A suivre)

Ça doit être vrai car tout le monde le dit

QUE LA MAISON L. A. BERGEVIN, TAILLEUR-FASHIONABLE 35 à 45, Rue Notre-Dame

Vend ses marchandises à 15 0/0 meilleur marché que n'importe quel autre établissement de la ville, et si vous en doutez, allez vous en convaincre par une inspection des divers départements de cet établissement, qui reçoivent actuellement des plus belles marchandises provenant des meilleurs manufacturiers Canadiennes, Européennes et Américaines. 28 avril 1886. 308

INSTITUTEUR

On demande pour le Collège de St-Michel de Bellechasse, un professeur de plusieurs années d'expérience dans l'enseignement anglais et français, et pouvant fournir de bonnes recommandations. L'engagement durera du 1er septembre prochain.

S'adresser au REVD L. A. DEZIEL, Prêtre, Directeur du Collège, 31 mars 1886. Im-160



J. S. DONATI Watch-Maker & Jeweller No. 158, RUE ST-JEAN, (EN DEHORS), QUÉBEC.

L'assortiment varié et considérable qu'il vient justement de recevoir et consistant en :

- ARGENTERIES de toute espèce. MONTRES en Or et en Argent. CHAINES en Or, Argent et Cheveux. ÉPINGLETTES de toutes sortes pour Dames et Messieurs. BRACELETS, COLLIERS, LOQUETS pour Dames. JONCS unis et gravés, Jons de toutes sortes. PENDANTS - D'OREILLES dans les goûts les plus variés. BOUTONS DE CHEMISES en Or et en Pierre, nouveau genre. HORLOGES unies et de fantaisie, derniers patrons.

Ayant été acheté au comptant lui a valu une diminution de 20 par cent sur les prix ordinaires, ce qui le met en état de pouvoir l'offrir au public à des prix défiant toute compétition.

Le soussigné tenant établissement depuis 22 ans se croit en état de pouvoir offrir au public toutes les garanties désirables, pour l'exécution de tout ouvrage, soit pour faire ou réparer toute espèce de CHRONOMETRES, MONTRES, HORLOGES, BIJOUTERIES, ETC., ETC.

JOSEPH DONATI, Horloger et Bijoutier, 24 mars 1886. 3m.-149

GRAINES NOUVELLES ! GRAINES NOUVELLES ! !

Nous venons de recevoir des principales maisons Anglaises et Françaises, par les Steamers "Vancouver" et "Circassian", un approvisionnement nouveau de

GRAINES DE JARDINS ET DE FLEURS

Nous garantissons qu'elles répondent aux noms sous lesquels nous les vendons. Nous adressons nos CATALOGUES à tous ceux qui en feront la demande sur envoi de frais de poste

JOHN E. BURKE,

Dispensaire de Québec, 2, RUE De La FABRIQUE 24 mars 1886. 6f-146

DOMINION HOUSE!

Coin des rues D'Aiguillon et Ste.-Genevieve.

PENSION A LOUER.

Le soussigné désire louer toute la partie de son hôtel qui a rapport à la pension, c'est-à-dire les 2e et 3e étages, meublés ou non, et comprenant 17 chambres à couche, deux grands salons, deux belles salles, une tabagie, une spacieuse salle à dîner, une grande cuisine avec un magnifique poêle range et tous les ustensils.

CONDITIONS LIBÉRALES

Jamais occasion plus avantageuse ne s'est offerte aux personnes qui désirent tenir une maison de pension. L'établissement est très bien situé et ne peut être on meilleur ordre, et la clientèle est toute faite.

JOS. POITRAS, Propriétaire, Im-131 18 mars 1886.

LA JUSTICE
QUÉBEC, 18 MAI 1886.

Sommaire des Annonces.

Traverse de St-Romald et Sillery.
Traverse de l'Isle d'Orléans.
Dr J. A. Marcoux, médecin-chirurgien.

Quand l'iniquité aura ouvert
sa cachette à l'ombre d'un brin
d'herbe, s'est assés pour qu'elle
grandisse et parfume les trois
mondes.
EDGAR QUINCY.

La vérité des Faits

Les journaux de la corde vou-
draient bien détruire le témoignage
écrasant de Mgr Taché sur l'affaire
Riel. La parole autorisée de ce saint
missionnaire les écrase.

L'Événement du bon roi Dagobert,
entr'autres, ayant insinué que Mgr
Taché pourrait bien avoir changé
d'opinion, voici la réponse qu'il re-
çout du Manitoba, l'organe du véné-
rable archevêque de St. Boniface :

"L'Événement entreprend de prouver
qu'un passage du travail de Mgr
Taché, La Situation, qu'il veut bien
admettre avoir été écrit de bonne foi,
n'a été écrit que parce que certains
événements n'étaient pas connus du
public, et, sur ce, cette feuille pour
prouver son assertion, fait de nom-
breuses citations empruntées au pro-
cès de Régina.

"Nous rendrons le compliment à
l'Événement, mais nous n'en souien-
drons pas moins que Mgr Taché a
eu parfaitement raison en disant ce
qu'on lui emprunte comme texte ou
thème de l'article auquel nous faisons
allusion.

"Ce passage de la lettre de Mgr.
l'Archevêque dit tout simplement
que l'attaque inconsidérée faite contre
eux les Métis, au Lac des Canards,
fut une déclaration de guerre... Ces
expressions sont littéralement vraies,
vraies aujourd'hui comme elles
l'étaient lorsqu'elles ont été em-
ployées, et toute l'argumentation du
conférencier prouve tout simplement
qu'il n'a pas fait attention au travail
de Mgr. Taché qui, lui, savait bien
comme nous-mêmes tout ce que
L'Événement dit que le public a
appris depuis, puisque ces mêmes
paroles empruntées à La Situation
sont précédées de celles-ci.

"L'as-
surance qu'on enverrait une com-
" mission fut point acceptée; on
" aimait mieux croire à une rumeur
" qui allait à dire qu'au lieu de leur
" accorder leurs droits, les autorités
" envoyaient des fers pour le chef et
" du plomb pour ceux qui le proté-
" geraient; cette conviction produi-
" dit le résultat qu'on devait en
" attendre. Les Métis songèrent à la
" résistance et à se défendre. Mal
" armés, sans munitions, sans pro-
" visions, ils s'emparèrent des ma-
" gasins qui se trouvaient dans le
" voisinage.

"Si nos journaux qui agitent
cette question voulaient lire le con-
texte, ils s'exempteraient le trouble
d'appuyer sur les paroles de Mgr
Taché des assertions qui ont été
faites ailleurs.

"Mgr l'Archevêque dit tout sim-
plement que l'attaque de la major
Crozier a été inconsidérée; les autorités
en conviennent, et tout le monde
devrait en convenir. Il est encore
plus évident que ce fut de la part
du major Crozier une déclaration de
guerre, mais cela ne veut pas du tout
dire que l'illustre prélat ignorait ou
ait vu ce qui se passait parmi les
Métis, puisqu'il l'affirme dans la
citation que nous faisons plus haut;
ils songèrent à la résistance et à se
défendre et s'emparèrent des ma-
gasins qui se trouvaient dans le voi-
sinage pour se fournir de munitions
et de provisions.

"Il ne faut souvent qu'une nuance
dans l'explication d'une phrase pour
en dénaturer le sens. Si l'Événement
voulait étudier le document si im-
portant de Mgr Taché, au lieu d'en
détacher une phrase de son contexte,
il se convaincrait facilement que cet
écrit a été posé jusque dans ses
moindres détails et après une con-
naissance parfaite, de tous les faits,
non-seulement de ceux que le public
croit posséder, mais de bien d'autres
qu'il ne connaît pas et que jamais
" d'après ce que nous savons ici,
" il est évident que les amis sincères
" du gouvernement et du pays feraient
" bien mieux d'agiter le moins possible
" ces questions pour ce à quoi on ne
" peut pas apporter de remède."

Et nunc erudimini.

RENSEIGNEMENTS

Il appert, par le dernier rapport
de l'auditeur-général, que les mon-
tants suivants, entr'autres, ont été
payés aux journaux suivants, dans
l'année finissant le 30 juin 1885.

Chronicle.....\$6,995 63
Journal..... 359 95
Canadien & c..... 500 95
Courrier..... 369 75
Novelliste..... 245 05
Echo des Laurentides.. 908 03
Telegraph..... 130 00
Petit Journal..... 1,616 62
Minerve..... 4,419 66
Mail..... 8,457 51
Montreal Gazette..... 7,098 91

On voit qu'à part la Minerve, et le
Petit Journal (un vrai mythe), la
presse française ne reçoit pas en
proportion de la presse anglaise.
C'est ce qu'on appelle french domi-
nation.

Législature Provinciale

12 mai 1886.

La séance s'ouvre à 3 hrs p. m.
M. Stephens soulève une question
de privilège. Il se plaint que cer-
tains journaux l'ont accusé d'avoir
altéré le texte de l'amendement à
la charte incorporant la cité de
Montréal.

Après quelque discussion des deux
côtés de la Chambre, l'Orateur décide
que le texte en question n'a pas été
altéré et que la Presse a eu tort d'ac-
cuser M. Stephens.

Après un certain nombre d'inter-
pellations et de réponse à icelles :

M. Stephens donne avis de motion
pour un ordre de la chambre établis-
sant le nombre et le titre des livres
achetés par M. C. A. Dansereau. Il dit
qu'il est nécessaire de savoir si les
\$15,000 de la province ont été bien
ou mal employés.

L'hon. M. Taillon expose que les
livres en question ont été examinés
avec soin par MM. Dawson et Valois.
Leur rapport devrait être produit
avec la liste et les titres des livres.

L'hon. M. Mercier dit que l'achat
de ces livres est une sale spéculation.
Cette collection de livres ne vaut
rien et ne mérite pas d'entrer dans
la bibliothèque du Parlement. C'est
le vol le plus caractérisé qui ait
jamais été fait. En d'autres pays,
l'auteur de ce vol manifeste aurait
été arrêté.

L'hon. M. Taillon dit qu'il ne
connaît pas grand'chose de cette
affaire.

M. Gagnon se plaint que la biblio-
thèque actuelle est incomplète. Il y
a trop de livres inutiles et il n'y en
a pas assez sur le droit constitution-
nel, les arts, les métiers etc. Faisons
une bibliothèque complète, nationale,
dit-il.

MM. Beaubien et Marchand ajou-
tent quelques mots, et la motion est
adoptée.

SÉANCE DU SOIR

L'hon. M. Garneau soumet à la
chambre le rapport du comité des
comptes publics, rapport qui veut
que l'affaire Gale soit instruite par
le comité des comptes publics et non
par le sous-comité special nommé à
cet effet.

M. Gagnon prend la parole sur
l'incident Mercier-Owens, et appuie
la demande de l'hon. M. Garneau.

M. Mercier trouve étrange que la
Chambre laisse passer tant de temps
à une futilité semblable. Pour sa
part, il ne siègera pas dans le sous-
comité des comptes publics. Il ex-
plique à la chambre toute l'affaire
Owens. Il a demandé qu'il ne fut
pas nommé un reporter de journaux,
sténographe du sous-comité, parce
qu'il était arrivé les années précé-
dentes que les débats étaient télégra-
phiés à certains journaux avant d'ar-
river à la connaissance de cette
chambre. M. Owens a demandé
raison à M. Mercier de son opposi-
tion à sa nomination. Le chef de
l'opposition s'est rendu à cette de-
mande avec courtoisie. M. Owens
l'a insulté en écrivant à la Gazette
des faussetés. Le sous-comité a fait
rapport à la chambre. L'Orateur a
décidé que le sous-comité n'avait pas
le droit de nommer de sténographe.
Ce pouvoir lui a été délégué. Au
sous-comité la nomination de M.
Owens a été ratifiée. M. Mercier,
qui s'est cru insulté, a alors refusé
de faire partie du sous-comité.

L'hon. M. Flynn dit que M. Mer-
cier n'a pas le droit de refuser de
siéger dans le sous-comité. Ce serait
un mépris des règles de la chambre
et il devrait en être puni.

Il dit que l'hon. M. Mercier ne
désire pas faire l'enquête. C'est par
un abus des règles de la chambre
qu'il veut échapper à l'enquête qu'il
a provoquée.

Il dit que M. Mercier n'a pas rai-
son de refuser puisque M. Owens a
résigné sa position de sténographe.
M. Poupore raconte les faits se
rapportant à la nomination de M.
Owens. Il n'a pas trouvé les rai-
sons de M. Mercier satisfaisantes.
Quand M. Owens a rencontré M.
Mercier il était aussi indépendant
que M. Mercier lui-même et libre
de lui dire ce qu'il voulait sans ef-
fecter l'honneur du chef de l'opposi-
tion. Il a remis de bonne foi sa
résignation de M. Owens au comité.

M. LeBlanc, trouve qu'il est ridi-
cule pour le député de St. Hyacinthe
de descendre à d'aussi mesquines
considérations. Il blâme l'honorable
député d'être descendu si bas sur cette
question-là ; ce sont de simples enfan-
tillages.

M. Mercier fait inscrire ces der-
nières paroles.

M. LeBlanc répète ses paroles et
n'en retire rien.

Il est prié de se retirer.

M. Gagnon, dit : "un polisson
comme vous doit se retirer"

M. Nantel demande que ces pa-
rols soient inscrites au Journal.

M. Mercier demande qu'on pro-
cède au débat sur les paroles de M.
LeBlanc.

L'affaire est laissée entre les
mains de l'Orateur.

Le débat se continue avant que la
décision de l'Orateur ne soit donnée.
Y prennent par MM. Rollidou,
Dechénes, Mercier, Taillon, Mar-
chand. Quant aux paroles de M.
Gagnon on maintient du côté de la
gauche que M. Gagnon n'a pas pro-
noncé ces paroles dans le cours d'un
débat.

L'Orateur décide qu'il n'est pas
nécessaire d'inscrire les paroles de
M. Gagnon; mais que son interrup-
tion est plus grave que le cas de
M. LeBlanc, et la chambre a droit
de le censurer.

On procède immédiatement à l'in-
cident LeBlanc; M. Mercier demande
que l'Orateur déclare que les paroles
de M. LeBlanc ne sont pas parle-
mentaires.

M. Taillon croit que le député de
Laval n'a pas commis d'insulte.

L'Orateur remet la décision entre
les mains de la Chambre.

Sur proposition de M. Mercier
secondé par M. Marchand, la consi-
dération des paroles de M. LeBlanc
est remise à demain à 3 heures.

M. Nantel revient sur l'incident
Gagnon. Il propose que M. Gagnon
soit censuré. La motion est secondée
par M. le député de Chambly, M.
Martel.

M. Mercier soulève une question
d'ordre et dit que la motion n'est pas
dans l'ordre.

L'Orateur décide que la motion
n'est pas dans l'ordre.

M. Mercier demande l'ajourne-
ment de la Chambre. M. Marchand
seconde la motion.

La chambre s'y oppose, M. Mer-
cier retire sa motion. Perdue sur
division.

M. Deschène propose secondé par
M. Asselin, une motion de censure
modifiant la motion Nantel.

M. Marchand soulève une ques-
tion d'ordre. Il dit que la motion
n'est pas dans l'ordre. M. Mercier
continue le débat sur l'argument que
l'Orateur n'a pas soumis la censure
à la chambre.

M. Nantel veut que la chambre
se prononce sur l'incident Gagnon.

L'Orateur décide en faveur de
la motion; mais il suggère que l'in-
cident soit renvoyé à demain. Et la
chambre s'ajourne à 1 heure après
minuit.

Parlement Fédéral

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 12 mai.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 h.

L'hon. M. Chapleau présente un
bill relatif au département des im-
pressions publiques et de la paper-
terie.

Il dit que l'objet de ce projet de
loi est d'obtenir une imprimerie du
gouvernement et un bureau de paper-
terie. On veut adopter autant que
possible le système et la pratique
suivie aux États-Unis pour les im-
pressions publiques et le système
anglais pour l'approvisionnement de
papier et au parlement. — Lu pour
la première fois.

L'hon. M. Thompson propose que
l'ordre pour la seconde lecture du
bill relatif aux intérêts dans la Co-
lombie Anglaise soit placé sur les
ordres du gouvernement.

M. Blake ne s'objecte pas à la mo-
tion mais il propose en amendement
que le bill pour amender le Scott Act
soit aussi placé sur les ordres du
gouvernement.

Sir Hector s'y oppose et l'amende-
ment est perdu sur un vote de 68
contre 88.

M. Cameron propose que tous les
bills relatifs au Scott Act soient placés
sur les ordres du gouvernement,
mais cet amendement est perdu sur
division par un vote de 149 contre
22.

En réponse à l'hon. M. Royal, l'hon.
M. White dit que le gouvernement
est au fait qu'un grand nombre de
colons de Dakota et du Texas tra-
versent les lignes et se rendent au
Manitoba.

En réponse à M. Royal, Sir Hector
dit que le gouvernement est à
considérer la demande du parlement
du Manitoba, pour faire améliorer la
navigation du lac Winnipeg jusqu'à
l'intérieur de la province.

En réponse à M. Jackson, l'hon.
M. McLellan dit que les \$19,154,598
déposés dans les banques d'épar-
gnes du gouvernement le 3 mars
dernier et les \$16,954,243 déposés
dans les banques d'épargne du bu-
reau de poste à la même date font
partie de la dette générale du Do-
minion.

Plusieurs bills publiés sont lus
pour la troisième fois et adoptés.

Le bill relatif à la nomination de
juges dans le Nord-Ouest est lu pour
la première fois.

L'hon. M. Thompson propose que
la chambre se forme en comité gé-
néral pour examiner le bill relatif
aux statuts révisés du Canada et
plusieurs clauses sont adoptées.

Après l'ajournement plusieurs bills
privés sont lus.

L'hon. M. Chapleau propose la
seconde lecture du bill relatif à
l'immigration chinoise au Canada.

Il dit que l'exécution de la loi
reposera dans les mains de l'officier

de la douane et de ses subalternes. —
Lu pour la seconde fois et la cham-
bre se forme en comité général pour
l'étudier.

M. Mitchell s'oppose à la clause
pourvoyant au paiement d'un salaire
de \$3000 à un interprète chinois qui
résidera à Victoria, Colombie An-
glaise, le bill, prohibant pratique-
ment l'immigration chinoise, il n'est
pas nécessaire de payer un inter-
prète.

Il dit qu'il serait suffisant de don-
ner \$1,000 de salaire à cet interprète.
Il propose un amendement à cette
fin et il est perdu sans prendre le
vote.

Au sujet de la clause imposant \$50
à tout chinois entrant en Canada, M.
Shakespeare propose que ce soit \$100
et cette proposition est rejetée. Les
autres clauses du bill sont adoptées
et le bill est rapporté.

La chambre ajourne à minuit.

Résumé des Dépêches

HOME RULE

ASSEMBLÉE DE CHAMBERLAIN

Londres, 12.—Une soixantaine de
députés de la Chambre des Com-
munes, se sont réunis à la résidence
de M. Chamberlain, aujourd'hui, à
propos de la politique irlandaise de
M. Gladstone. M. Chamberlain a
déclaré qu'il est opposé au bill de
Home Rule tel que présenté parce
qu'il est à peu près certain que ces
projets de loi ne seront pas amendés
de manière à satisfaire les partisans
de M. Chamberlain.

M. Barrow, député libéral, dit que
102 membres ont promis de voter
contre le bill de Home Rule. L'en-
tente entre Flaington et Chamber-
lain est parfaite.

M. Trevelyan a prétendu que le
Home Rule était impraticable et op-
posé à l'esprit de notre siècle.

M. Collins et autres ont dénoncé
la pression exercée par les adversai-
res du projet de Home Rule. "Il est
évident, dit-il, que l'appui donné par
les sociétés libérales à M. Gladstone
doit être attribué à un élan généreux.
La réflexion forcera les libéraux à
admettre que ceux qui les ont aban-
donnés sur cette question ont agi
dans les meilleurs intérêts du parti
libéral. On admet qu'il faut accor-
der à l'Irlande une certaine espèce
d'autonomie, mais ce doit être sur
une base différente de celle proposée
par M. Gladstone."

On dit que les loyalistes de l'Ul-
ster cachent leurs armes dans la
crainte que M. Morley, secrétaire
en chef pour l'Irlande, fasse faire
des recherches en vue de désarmer
le peuple.

Un chef libéral anglais a souscrit
\$100 pour aider à acheter des armes
aux orangistes d'Armagh. Les loyal-
istes de ce dernier-comté organisent
des clubs d'exercices.

M. Chamberlain a écrit à l'asso-
ciation libérale de Belfast que c'est
à peine si l'anglais ordinaire re-
connaît qu'il existe deux nations en
Irlande; et que quand il fera cette
reconnaissance. Il verra qu'il serait
aussi injuste de forcer les protestants
de l'Ulster de se soumettre aux catho-
liques parnellistes qu'il le serait
de s'attendre que ces derniers vont
accepter sans appel les vues des an-
glais et des écossais.

A une assemblée de l'union libé-
rale de Londres et des comités envi-
ronnants des résolutions ont été
adoptées en faveur des principes
fondamentaux du projet de Home
Rule. Plusieurs amendements qu'on
proposera furent rejetés après débat
animé.

Michael Davitt, dans une entre-
vue, a déclaré qu'il soulèverait les
membres de la Ligue Nationale d'Ir-
lande et d'Amérique si M. Gladstone
accédait aux demandes de M. Cham-
berlain de modifier le projet de loi
Home Rule. En parlant de l'opposi-
tion faite par la population de l'Ul-
ster à ce projet, Davitt a dit : "qu'on
nous les abandonne et nous aurons
vite raison de cette gente. Ce ne
sont pas des Irlandais mais seule-
ment des Anglais et des Ecossais
qui se sont établis parmi nous. Ce
serait une absurdité de leur per-
mettre de dicter à l'Irlandais comment
l'Irlande doit être gouvernée."

Les Parnellistes feront une guerre
à mort à tout projet de loi qui ne
soumettrait pas l'Ulster à la loi sta-
tutaire émanant du parlement de Du-
blin.

Une requête de 371 verges de
longueur et signée par 30,000 fem-
mes de l'Ulster, a été envoyée au
département du secrétaire d'Etat.
Cette requête est adressée à la reine
et la prie de ne pas donner sa sanc-
tion à aucun projet Home Rule qui
sera adopté.

Les trois premières signatures à
cette requête étaient celles de la du-
chesse Abercorn, de l'épouse de l'é-
vêque Knox et de madame Hen-
derson, de Norwood Tower, Belfast.
Ces signatures représentaient la no-
blesse, l'église et le peuple.

LA QUESTION D'ORIENT

Athènes, 12.—M. Paymichalopoulos
auquel on a demandé de former
un nouveau ministère, a refusé d'as-
sumer cette responsabilité parce que
le roi insistait pour que ce ministère
ne fût que temporaire et afin de per-
mettre la convocation des chambres.

Le roi a demandé à M. Valvis de
former un cabinet. On espère qu'il
en sera formé un aujourd'hui et que
la chambre sera convoquée d'ici à
huit jours aux fins de faire ratifier
par la chambre la résolution du mi-

nistère touchant le licenciement de
l'armée grecque.

Le commerce du pays est paralysé
pour le moment et le blocus des
ports se continuera.

Un gouvernement convenable a
été formé.

La Grèce s'est rendue aux vœux
des puissances.

Le nouveau ministère formé com-
me suit :

M. Valvis, premier-ministre et
ministre de la justice; le général
Petmizas, ministre de la guerre; M.
Madiadis, ministre de la marine; M.
Lauriotis, ministre des affaires étran-
gères; M. Aviérinos, ministre des
finances; M. Aviérinos, ministre de
l'éducation; M. Paymichalopoulos,
ministre de l'intérieur.

LE CHOLÉRA

Rome, 12.—Voici les bulletins pour
aujourd'hui :

Venise, 6 nouveaux cas, 4 décès
Bari, 4 " 0 "
Brindisi 4 " 0 "

Nouvelles Générales

Pacifique

L'assemblée annuelle des action-
naires du chemin de fer du Pacifique
a eu lieu hier à Montréal, Sir George
Stephen au fauteuil et M. C. Drink-
water agissant comme secrétaire. Le
rapport annuel de M. Drinkwater
a établi que les recettes nettes de
l'année ont été de \$825,216.

Une Bouteille

On a trouvé dans la Baie Sinclair,
une bouteille contenant le message
suivant écrit sur du papier gris :
"Vaisseau l'Amiral, détresse terrible,
fait eau de toutes parts, s'enfoncé
rapidement; adieu à ma bien-aimée
épouse, Annie Anderson, Kirkcaldy,
mes dernières paroles, James An-
derson."

Les ravages de la foudre

L'orage de mardi après-midi a été
désastreux pour la paroisse de Bouc-
touche, N. B. La foudre est tombée
sur le clocher de l'église Saint-Jean-
Baptiste qui a pris feu et qui a été
détruite de fond en comble, de même
que la sacristie.

C'est vers 5 heures que la foudre
a éclaté, et avant qu'on eût pu se
porter sur les lieux, l'édifice sacré
n'était qu'une masse de flammes.
Toutefois on nous apprend que les
ornements sacrés, qui se trouvaient
pour la plupart dans la sacristie, ont
été sauvés.

L'église St. Jean Baptiste de
Bouc-touche était l'une des plus gran-
des et des plus belles de la rive nord.
Elle avait été bâtie il y a plus de
vingt ans, mais elle avait été embel-
lie de beaucoup et ornée avec un
goût des plus exquis dans ces der-
nières années. Les bancs avaient
coûté cher et elle possédait un orgue
de \$1000.

C'est avec peine qu'on a pu sauver
les presbytères neuf, bâti à quelques
verges seulement de l'église.

Les pertes se montent à plus de
\$25,000, et on dit qu'il n'y avait pas
un sou d'assurance.

Un correspondant de Bathurst
écrit que le même jour, c'est-à-dire
après-midi, la foudre est également
tombée sur l'église catholique du
village de Bathurst, dont le clocher
et le frontispice ont été fort endom-
magés. On évalue les pertes à \$3,000.

Exportation

Le nombre d'animaux exportés de
Montréal en Angleterre, a été de
1040 depuis l'ouverture de la navi-
gation jusqu'au 8 mai.

Généreux

On a souscrit à Montréal, \$5000
pour venir en aide aux incendiés de
Hull.

Vol

Avant-hier matin, entre 11.30 et
12 hrs., quelqu'un entra dans le
bureau privé de Frank Bond et Cie,
Place d'Armes, Montréal, et vola
\$280 et un certain nombre de chè-
ques au montant de \$2,400. On
soupçonne un monsieur. Le paie-
ment des chèques a été arrêté à la
banque.

Là picotte

La picotte a fait son apparition à
Saint-Denis. Les autorités refusent
de se conformer aux règlements du
bureau central de Santé. Le village
est en quarantaine. Les communi-
cations par bateau ou par chemins
de fer, sont interrompues par M.
Boxer, secrétaire du bureau de santé.

Défalcataire

On disait à Montréal hier, qu'un
teneur de livre chez un courtier était
défalcataire pour \$3,000 ou \$4,000.

Oiseaux tués par l'électricité

Un curieux phénomène s'est pro-
duit, samedi soir, pendant un orage,
dans les environs de la tour de la
Chambre de commerce de Chicago.
Cette tour est surmontée de plu-
sieurs lampes électriques, éclairant
tout un quartier de la ville. Di-
manche matin, le veilleur, en fai-
sant sa ronde, a été tout surpris de
voir que la rue, en face de la tour,
était jonchée de centaines de ca-
davres d'oiseaux de toute sorte. Quel-
ques instants après, quand l'électri-
cien de service dans la tour est des-
cendu et qu'il a vu ce nouveau de
volatiles morts, il a dit qu'ils avaient
été tués par l'électricité alimen-
tant les lampes.

Il est remonté alors au haut de la
tour et a constaté que le toit de la
Chambre de Commerce était égale-
ment couvert de cadavres d'oiseaux;

il y en avait même jusque dans les
globes des lampes, dont l'un n'en
renfermait pas moins de huit. Ces
oiseaux appartenaient aux espèces les
plus variées. On suppose qu'ils émi-
graient du sud vers le nord, lorsque
surpris par l'orage et attirés par la
vive lueur des lampes, ils se sont
abattus sur la tour et ont été tués en
masse par l'électricité.

Plusieurs personnes en ont ramas-
sés des sacs et des paniers pleins,
dans la rue.

AFFAIRES MARITIMES

Le montant perçu à la douane, le 12
mai, est de \$3,100 15

Arrivées et départs des vaisseaux.

EN DESTINATION DE QUÉBEC.

Carl, —, Bristol, 19 mai.
Clarence, Webb, Liverpool, 9 mai.
De Salaberry, Nelson, Leith, 10 mai.
Satisfaction, Rimkuss, Newcastle, 8 mai.
Marie, —, Penzance, 8 mai.
Eastern Star, —, Shields, 8 mai.

EN DESTINATION DE MONTRÉAL.

Gallege (s), Luzarraga, Matanzas, 3 avril.
Mathilda, C Smith, Browning, Kingston,
Ja, 23 avril.

Arrivages dans le port de Québec

12 mai.

Barque Cavin, Ferguson, Mandal, R R
Dobell et Cie, lest.
Berkeley Castle, Sampher, Car-
thagènes, Smith, Wade et Cie,
lest.
Dronningen, Meyer, Anvers, R
R Dobell et Cie, lest.
Hebe, Gram, Tonsberg, J S
Murphy et Cie, lest.
Persia, Aarve, Londres, Bryant,
Powis et Bryant, lest.
Alfchild, Salvesen, Liverpool, R
R Dobell et Cie, sei.
Goelette Etoile du Matin, Garrett, New
Carlisle, à ordre.
A W C Robinson, Gaspé, à ordre.
Hon H Langevin, Robert, Gaspé,
W et R Brodie.
Steamer Carthagénien, McNeill, Glas-
gow, 29 avril, Allan, Rae et
Cie, 82 passagers, carg gén
pour Québec, Montréal et
l'Ouest.

ENTRÉE EN CHARGEMENT.

12 mai.

Barque Maud, 1172, Plymouth, J Bur-
stall et Cie, Diming.
Somand, 662, Glasgow, McAr-
thur Bros., anse Ottawa.

<

DERNIERE EDITION

NOTES DE LA REDACTION

On nous rapporte que M. Faucher de Saint-Maurice, disait hier, dans les couloirs de la chambre...

M. L. G. Desjardins fait du patriotisme à la brassée dans le Canadien pour convaincre les électeurs de Montmorency qu'il a eu raison de voter en faveur des orangistes.

M. F. Desaulniers, député de St-Maurice, a été brûlé en effigie à Yamachiche.

La Presse et le Progrès de l'Est flétrissent énergiquement la conduite de M. Cameron, Stephens et White.

Nous avons vu avec un véritable plaisir dans l'Etendard d'hier que, sur trois cents des fondateurs de ce journal, tous des conservateurs, quatre seulement se sont laissés prendre par les arguments du Journal des Trois-Rivières...

Il y a dix journaux conservateurs indépendants dans la province de Québec: L'Etendard, la Presse, le Post, la Vérité, l'Union des Cantons de l'Est, le Journal des Trois-Rivières, le Progrès de l'Est, le National, l'Impartial et la Justice.

Nous respectons leurs motifs, mais nous croyons que ces journaux s'apercevront avant longtemps qu'on exploite leur sincérité au bénéfice des ministres bourreaux à Ottawa.

Un homme qui va trouver la soupe chaude à Maskinongé, c'est M. Ed. Caron. Nous recevons de ce comté des lettres qui ne sont pas du tout flatteuses pour ce patriote d'un nouveau genre.

M. Taillon présente décidément ses résolutions concernant l'amnistie aux Métis. Les affaires du Nord-Ouest sont maintenant, paraît-il, du ressort de la législature locale.

Les pendants les moins discrets fixent à deux cent mille piastres le montant que le gouvernement fédéral se propose de dépenser pour les élections locales—le tout dans un but d'honnêteté politique—Le gouvernement local, en vertu du principe de non-intervention, refusera-t-il l'argent?

L'Affaire Owens

Il est regrettable de constater que cette question Owens absorbe une partie aussi considérable du temps de la Chambre. La Chambre a passé toute la séance d'hier soir jusqu'à une heure ce matin sur cette étrange complication.

NON-INTERVENTION

M. Taillon a présenté une motion en faveur de l'amnistie des Métis. Il paraît que si la question Riel était inconstitutionnelle, la question de l'amnistie rentre dans les limites de la compétence provinciale.

Trois Irlandais

Trois Irlandais ont imposé le Home Rule au gouvernement et TRENTÉ-QUATRE Canadiens-français n'ont pas su lui imposer le moton Garneau!

COMITÉS

Le comité des comptes publics n'a pas siégé ce matin. L'affaire Owens n'est pas réglée. Elle viendra devant la chambre cette après-midi.

CHRONIQUE COMMERCIALE

UN SUCCES ÉTONNANT.

Le travail récompensé.

Hier, en parcourant la rue Saint-Pierre, au milieu d'un tourbillon agité d'activité humaine, j'admirai l'initiative des commerçants de cette partie de Québec, qui, beau temps mauvais temps, bon mal an, font faire chaque jour au monde commercial un nouveau pas dans la voie du progrès.

Rendu à un endroit où la rue St-Pierre débouche sur le St. Laurent et où elle est traversée par une rue qui court du côté de la Douane, la Rue Arthur, j'admirai la position du site qui selon moi se trouve admirablement adapté à des fins de commerce.

J'aperçus d'un côté la banque de Montréal, tout près la voie ferrée des chars urbains qui tourne au coin pour aller à St. Roch, à quelques pas des bureaux d'avocats, des hôtels, des restaurants et enfin cette bifurcation des rues dont l'une mène à la jetée Louise, et l'autre à la Douane, ces différentes centres commerciaux n'étant qu'à deux ou trois minutes de marche.

J'étais frappé du va-et-vient extraordinaire et du mouvement considérable de voitures qui se faisaient dans cette rue, lorsque mon attention fut attirée par une enseigne portant le nom de M. Joseph Parent, débitant de liqueurs et d'épicerie en gros, précisément à l'établissement où la corporation des pilotes avait autrefois ses bureaux.

J'étais frappé du va-et-vient extraordinaire et du mouvement considérable de voitures qui se faisaient dans cette rue, lorsque mon attention fut attirée par une enseigne portant le nom de M. Joseph Parent, débitant de liqueurs et d'épicerie en gros, précisément à l'établissement où la corporation des pilotes avait autrefois ses bureaux.

Son activité est reconnue de tous et son crédit est excellent. Il en est rendu après s'être donné infiniment de peine, et après avoir fait des efforts constants, à exploiter un commerce en gros extrêmement développé à des prix étonnément réduits que ses relations avec les différentes manufactures lui permettent de fixer.

Nous ne voulons rien exagérer; mais nous dirons que les commerçants des districts ruraux qui environnent Québec se trouveront peut-être plus satisfaits de faire des affaires avec M. Parent qu'avec n'importe quel épiciers en gros.

Au point de vue de l'assortiment des articles, M. Parent ne le cède à personne. Le fonds général de ses épiceries est complet, et contient tous les articles qui rentrent dans la ligne, et même plus. Nous mentionnerons entre autres choses: l'Huile de Lin, à très bas prix, dix centimes meilleur marché qu'ailleurs, les épingles à linge, trente oyo meilleur marché qu'ailleurs, les peintures, vernis, à l'usage des charbons, meubliers, etc., les bombons de London, mis en magnifiques seaux dont on peut se servir après la consommation du contenu, Gin, Brandy, Rye, Whisky, vins de toutes sortes, les Balais, Planches à laver, Allumettes, Cigares, Cassonades, papier pour envelopper, savons, cable, tabac, variés d'été, café poivre, sel, vermicelle, macaroni, etc., montardes, huiles de ricin, saindoux, etc., et une masse d'articles qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Nous invitons donc sincèrement le public à aller voir M. Parent et nous assurons à nos lecteurs que nous n'exagérons rien de ce que nous avons vu. M. Parent passe pour un travailleur infatigable. Il a cherché de tout temps à améliorer son commerce pour répondre aux vœux du public et il mérite fortement l'encouragement de tous. Qu'on aille le voir et l'on sera satisfait.

Nouvelles Générales.

ACCIDENT D'ARME À FEU

Nous lisons dans le Monde: La semaine dernière un jeune homme du nom de Arthur Lemire, fils de M. Israël Lemire, de Nicolet, venait de quitter les champs et rentrait dans la maison pour prendre quelques instants de repos, quand il lui vint à l'idée de nettoyer son fusil.

Et il se mit à défaire le mécanisme de cette arme, si souvent meurtrière, sans songer qu'elle était bien bourrée de poudre et de plomb et bien amorcée.

Lorsqu'il eut bien frotté et huilé le tout, il se mit en devoir de replacer les pièces mécaniques dans leur montage, sans avoir la précaution d'enlever la capsule qui était prête à faire feu au premier choc. Aussi s'en est-il repenti à l'instant même.

Le plomb lui avait brisé l'os de la cuisse, un peu en haut du genou. Ses chairs étaient toutes meurtries et il était là étendu par terre, ne donnant aucun signe de vie; des flots de sang ruisselaient déjà sur le parquet. Ce fut un cri général de douleur et de désespoir dans la maison: l'épouse, les enfants, tous pleuraient, se lamentaient sans pouvoir se consoler.

On transporta le blessé sur son lit et l'auteur même de l'accident courut au médecin. Mais sa douleur l'avait tellement égaré que, lorsqu'il se représenta l'image de la scène qui venait d'avoir lieu, il tomba comme foudroyé, et se tordit dans des convulsions terribles en criant qu'il voulait mourir.

Lorsque le médecin arriva, le blessé était dans des souffrances terribles; le sang qu'il perdait de sa blessure traversait déjà son lit. Il lava et pansa sa plaie et déclara qu'elle était très grave, mais non mortelle. Il est bien douteux qu'il ne reste pas boiteux après un tel coup.

Une femme du voisinage, qui se trouvait là par hasard, reçut aussi quelques grains de plomb dans la jambe. Toujours la vieille histoire. Celui qui manie ces sortes d'armes semble croire qu'elles sont faites uniquement pour tuer le gibier et qu'elles ne sauraient frapper les être raisonnables.

ÉMIGRATION

Le Messager de Lewiston annonce que des Canadiens vont en grand nombre se fixer dans le New Hampshire.

NOUVELLES RELIGIEUSES DU "STAR"

Notre confrère du Star, toujours à l'affût de l'actualité, vient d'être victime d'une assez mauvaise plaisanterie. Sous prétexte de donner des nouvelles religieuses inédites, un prétendu correspondant religieux lui adresse des racontars tellement absurdes qu'un jobard des plus naïfs ne voudrait pas gôber. Ses histoires sur les négociations de la nomination de Mgr. Taschereau au Cardinalat, des paiements à faire avant d'obtenir cette dignité sont des œuvres de basse plaisanterie. Quant aux commérages concernant l'Université-Laval, ils sont absolument faux et le Star d'hier soir a été obligé de publier une rectification de M. l'abbé Marcoux, vice-recteur de l'Université Laval qui, nous l'espérons, le rendra un peu plus circospect à l'avenir.

Personnel

M. l'abbé Beaudet, du Séminaire, frappé dernièrement de paralysie, se rétablit lentement.

Médical

Les Examinateurs pour l'examen préliminaire, n'ont pas fini leur rapport assez tôt pour le soumettre au collège des médecins, assemblé hier à Montréal; en conséquence, un comité spécial devra se réunir mardi prochain à Montréal, pour prendre connaissance de ce rapport.

Maritime

Le steamer Carthaginian, de la ligne Allan, est arrivé hier soir dans notre port, à 8 heures p. m., avec 82 passagers et du fret pour Québec, Montréal et l'Ouest.

Convention des médecins

L'assemblée semi-annuelle des médecins de la province de Québec a eu lieu hier matin, à dix heures, à la succursale de l'Université Laval. Étaient présents les docteurs Lemieux de Québec, président de la Société, Hingston de Montréal, Campbell, de Montréal, secrétaire, Marciel, de St-Eustache, Provost, de St-Jérôme, Mignault, de St-Denis, Durocher, Lachapelle, Lamareche, Kennedy, de Montréal, Belleau, St-Georges, L. Larue, Parke, Simard, Russell, Marmette, Gingras, Robitaille, Guay, Rousseau, C. Rinfret, Grandbois, de Québec, Ladouceur, de Borel.

Le secrétaire soumit le rapport semi-annuel, puis on prit en considération la révision de certaines clauses des règlements de la Société. La collation des diplômes a eu lieu cette après-midi. Le rapport des examinateurs ne sera soumis aux médecins que demain.

NOUVEAU MÉRIDIEN

Le gouvernement local vient de charger M. Morency, ingénieur civil et inspecteur des arpentages, d'établir à Trois-Rivières un méridien public, pour l'usage des arpenteurs du district.

Les opérations sont commencées, et le travail sera terminé dans quelques jours.

FEU

La résidence du Dr Duhamel, M. P. P., à Hull, a été détruite dans l'incendie de dimanche.

A TRAVERS QUEBEC

Cordonnier demandé

On a besoin d'un cordonnier pour l'imitation et la cheville. S'adresser à

DUPERRÉ & FRÈRE, No. 69 Rue St-Paul. Lévis

Par respect pour la mémoire de M. Z. Leblanc, mécanicien, MM. Carrier, Lainé & Co., ont fermé leurs usines durant le service, afin de permettre à tous les employés d'assister aux funérailles.

Accident

Hier après midi, un cheval monté par un sergent des Hussards Canadiens, s'est abattu tout à coup dans la rue Lacheyrotière. On fut incapable de le faire relever. Le cavalier en fut quitte pour la peur.

Pèlerinage

Le Tiers-Ordre fera son pèlerinage à Ste-Anne de Beaupré, le 18 du courant.

Chemin de fer du lac St-Jean

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean, pour l'élection des directeurs et pour autres affaires, sera tenue au bureau de la compagnie, Chambre de commerce, cette après-midi à trois heures.

Mis en nomination

MM. Béland et Guay ont été mis en nomination pour le quartier St-Roch, la votation aura lieu le 20 et le 21 courant.

Souscription

La législature de Québec a souscrit \$1,000 pour les incendiés de Hull.

A St-Foye

Les citoyens de St-Foye ont fait chanter un service hier au matin pour le repos de l'âme de feu Abraham Hamel, écr.

Concerts

Le célèbre violoniste Franko nous arrivera probablement ce soir et donnera deux concerts vendredi et samedi.

Ursulines

La Révérende Mère St. Georges supérieure des Ursulines de Québec, est de retour d'une visite qu'elle a faite à la succursale de cette institution à Stanstead.

Personnel

Les Drs. Simard, Belleau, LaRue, Lemieux sont arrivés ce matin de Montréal, où ils étaient allés pour assister à la réunion du collège médical de la province.

M. l'abbé Lafamme et M. le sénateur Lacoste étaient au nombre des passagers du Québec arrivés ce matin.

Personnel

M. l'abbé Beaudet, du Séminaire, frappé dernièrement de paralysie, se rétablit lentement.

Médical

Les Examinateurs pour l'examen préliminaire, n'ont pas fini leur rapport assez tôt pour le soumettre au collège des médecins, assemblé hier à Montréal; en conséquence, un comité spécial devra se réunir mardi prochain à Montréal, pour prendre connaissance de ce rapport.

Maritime

Le steamer Carthaginian, de la ligne Allan, est arrivé hier soir dans notre port, à 8 heures p. m., avec 82 passagers et du fret pour Québec, Montréal et l'Ouest.

Le bateau Québec, capt. Nelson, est arrivé ce matin à 9 1/2 heures. Une brume épaisse, vis-à-vis la rivière St-Maurice, l'a obligé de s'arrêter pendant quelques heures.

Le steamer Vancouver, capitaine Lindall, de la ligne Dominion, est parti ce matin à 10 heures pour Liverpool. Parmi les passagers, on remarquait Mme Tessier, Mlle Blanche Thibaudon, M. et Mme Ernest Hamel, les demoiselles McLimont, M. Renfrew, Mlles Macdonald, le Graud-Vicaire Duhamel.

LES CONCERTS DE VENDREDI ET DE SAMEDI, A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Nous trouvons dans les dépêches de Montréal, la suivante: "Compagnie Franko — immense succès — les meilleurs artistes qui aient jamais été entendus à Montréal."

Première communion

La première communion a eu lieu, ce matin, à l'église du faubourg Saint-Jean, 188 enfants des Sœurs de la Charité, du Bon Pasteur, des Frères des écoles chrétiennes et du Patronage ont communiqué. M. le curé Plamondon a dit la messe, et M. l'abbé Lasfargues a fait un glorieux sermon. M. Hébert touchait l'orgue, et les élèves des Frères

chantèrent, durant la messe, les beaux cantiques de leur répertoire. Ces enfants seront confirmés, dans 15 jours, par Mgr Ant. Racine.

21 filles et 42 garçons ont fait leur première communion, ce matin, à la Basilique. M. Bolduc, de l'archevêché, officiait à la messe, et M. le curé Auclair a fait le sermon de circonstance. Après la messe, Son Eminence le cardinal Taschereau a donné la confirmation aux communicants. Madame P. Joicœur représentait les marraines comme marraine générale, et M. le curé les parrains. Le chant a été fait par les élèves des Frères de l'Académie.

MM. Labrie et Gagné

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Labrie et Gagné, épiciers, Nos 31 et 35 rue St. Pierre, basse ville, Québec. Ces messieurs ont commencé un commerce très florissant et d'après les informations qui nous sont parvenues, ceux qui sont allés les voir se sont trouvés très satisfaits.

Cours de Police et du Recorder

La Cour de Police et celle du Recorder étaient veuves de pochards ce matin. Notre ville tend à se moraliser tous les jours de plus en plus.

Belle Montée

Un yacht de Kamouraska le Marie Amelia, capt. Bélanger, parti de Kamouraska hier après-midi, est arrivé ce matin dans notre port. La distance entre Québec et Kamouraska est de 90 milles. Le Capitaine rapporte que déjà plusieurs maisons ont été louées par les étrangers, pour y passer la belle saison.

Efficacité des Journaux.

Monsieur,

Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai qu'à me flatter de l'efficacité des journaux, car depuis que j'ai commencé à faire connaître par leurs voix les grands lots de marchandises que j'achetais à de grandes réductions, l'affluence à mon magasin a toujours été grandissante; aussi je reviens le nouveau avec confiance exposer à mes nombreuses pratiques et au public en général ce que je suis en mesure de leur offrir d'extraordinaire: Je viens de recevoir c'est-à-dire:

100 Pièces Tweed tout Laine, qualité Supérieure, valant \$103. pour 75 cts.

Mais ce que je puis appeler

L'Événement du jour par excellence c'est un grand lot

CHAPEAUX PAILLE BLANC ET DE COULEUR, dont la valeur est de 75c. à \$2.00 chaque, que je donne à choisir pour 50 c.

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai en mains toutes les garnitures les plus nouvelles et de goût, que l'on puisse désirer.

Enfin, j'invite tout spécialement les Dames à venir voir ce grand lot de Chapeaux, où je suis certain que les plus difficiles trouveront à leur goût, et à très bon marché.

P. C. D'AUTEUIL. 13 mai 1886. 1m—229

ATTENTION ! ATTENTION !

NOUVEAU MAGASIN

D'ÉPICERIES

LE SOUSSIGNÉ, s'étant décidé de se livrer au commerce pour son propre compte, après avoir acquis dans le commerce d'épicerie une expérience de plusieurs années, prend occasion de donner avis à ses nombreux amis et au public en général, qu'il a ouvert un magasin au No. 56, rue Champlain, (vis-à-vis du marché), où il tiendra constamment en mains des

ÉPICERIES DE PREMIERE

CLASSE

qu'il vendra à des prix défiant toute compétition. Il invite respectueusement tout le monde à lui faire visite, convaincu que les acheteurs seront toujours satisfaits, tant des prix que de la qualité de ses marchandises.

N'oubliez pas l'adresse,

56, RUE CHAMPLAIN, 56

(VIS-À-VIS LE MARCHÉ.)

WM. KENNEDY. 13 mai 1886. 228

TRAVERSE DE

St-Romuald et Sillery

LE NOUVEAU VAPEUR

"LÉVIS"

Capitaine Desrochers, gérant.

Le et après jeudi le 1er mai, laissera (le temps et les circonstances le permettant) comme suit:

NEW LIVERPOOL Québec, 5.15 a. m. 6.00 a. m. 8.00 a. m. 9.40 a. m. 10.00 a. m. 11.30 a. m. 1.00 p. m. 2.00 p. m. 3.00 p. m. 4.30 p. m. 5.30 p. m.

LES DIMANCHES

2.30 a. m. 1.30 p. m. 5.00 p. m. 3.30 p. m. 6.00 p. m.

Arrêtant à St-Romuald et au quel de M. Bowen, Sillery, en montant et descendant.

Tous les samedis il y a un voyage de St-Romuald et Sillery à Québec, à 7 heures p. m. 12 mai 1886. 224

Traverse de l'Isle d'Orléans

Le vapeur "Orléans"

Capitaine Bolduc

Le et après le 12 mai, jusqu'à nouvel ordre, (le temps et les circonstances le permettant), ce bateau fera le trajet comme suit:

DE QUÉBEC. DE L'ISLE D'ORLÉANS. 6.15 a. m. 5.15 a. m. 9.15 a. m. 8.00 a. m. 11.30 a. m. 10.00 a. m. 2.30 p. m. 1.30 a. m. 4.45 p. m. 3.30 p. m. 6.45 p. m. 5.45 p. m.

DIMANCHE, 17 MAI

1.00 p. m. 11.30 a. m. 2.30 p. m. 1.45 p. m. 4.00 p. m. 3.15 p. m. 6.00 p. m. 5.00 p. m. 7.00 p. m.

Arrêtant à St-Joseph en allant et revenant.

Les jours de fêtes un voyage se fera de l'Isle à Québec, à 8 heures du matin. 12 mai 1886. 225

Hotel du Peuple ! !

MONSIEUR O. BÉLANGER

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son hôtel et maison de pension au No. 32, rue et Côte du Palais.

Il y aura aussi une cuisine de bonjour (every stable) à des prix très réduits. 13 mai 1886. 1m—227

WINDSOR HOTEL!

Le soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a ouvert le

"WINDSOR HOTEL"

Au No. 37, Rue St-Nicholas, Palais. CAPT. JOSEPH DECHÈNE. 11 mai 1886. 222

Dr J. A. Marcoux,

MÉDECIN-CHIRURGIEN, Gradué de l'Université-Laval.

—COIN DES RUES—

ST-OURS & ST-VALIER,

Ancienne résidence de feu le Dr Dion. HEURES DE BUREAU. — 7 à 10 h. A. M., 1 à 2 h. P. M., 6 à 8 P. M. 12 mai 1886. 226

Pavillon de patinage à roulettes

Musique de fanfare l'après-midi et le soir

TROIS SÉANCES TOUTES LES JOURS, (Excepté le Dimanche).

10 à 12 A. M.; 2.30 à 5 P. M.; et 7.30 à 10 P. M.

ADMISSION. — Matin et après-midi, 10 cts. Usage des patins gratis le matin. Le soir, 15 cts. Dix billets pour \$1.00. Usage des patins l'après-midi et le soir, 10 cts. Pour les enfants au-dessous de 12 ans, 10 cts. Pour toutes les séances, usage des patins gratis.

Ceux qui désirent apprendre le patinage à roulettes feront bien d'essayer le matin.

On fera des prix particuliers pour les écoles publiques, les écoles du dimanche, les sociétés, les clubs, les églises, etc.

ATTRAYANT

Mlle Maggie Stanley (Little Tot) apparaîtra tous les soirs de cette semaine et samedi après-midi, pour exécuter son merveilleux patinage et jouer, ses différents rôles. On distribuera des médailles d'argent et des médailles d'or, mercredi, et samedi soir, aux vainqueurs des courses de vélocipède et de patins à roulettes. 10 mai 1886. 221

AVIS

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC ST-JEAN

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean et des porteurs de débentures qui ont conservé leur droit de voter, en vertu de l'acte 40 Vict., chap. 83, Statuts de Québec, aura lieu au bureau de la Compagnie, Chambres Commerciales, rue St-Pierre, à Québec, JEUDI, le TREIZIÈME jour de MAI prochain, à TROIS heures P. M., afin de recevoir le rapport annuel des Directeurs, pour l'élection des Directeurs pour l'année suivante et pour autres affaires.

J. G. SCOTT, Secrétaire. Québec, 26 avril 1886. 167—202

Villeneuve & Frere

OUVERTURE

—D'UN—

SUPERBE MAGASIN

—AU—

No. 84, RUE ST-VALIER

ST-SAUVEUR.

MM. Villeneuve & Frère ont ouvert leur nouveau magasin sur la rue St-Valier, St-Sauveur, No. 84. Cet établissement contiendra un assortiment général très complet de marchandises sèches, etc., à des prix extrêmement réduits. Nous invitons instamment le public à aller leur faire visite. Il s'en retournera très satisfait.

VILLENEUVE & FRÈRE,

Anciens commis de la maison Z. Paquet. 30 avril 1886, 209

Arabi Pacha en exil.

Un voyageur distingué, M. Robert de Bonnières, revenant de l'Inde anglaise, s'est arrêté à Ceylan et il est allé voir Arabi Pacha; l'ancien chef de l'insurrection militaire égyptienne en 1882. Il habite le village de Mourhri, aux environs de Colombo.

Le voyageur arrive devant un verger de cocotiers entouré d'un haut mur de terre rouge. Après avoir franchi une barrière de bois, il aperçoit, au bout d'un chemin montant, une petite maison basse; c'est la demeure d'Arabi.

Arabi, raconte M. de Bonnières, nous fait asseoir sous la véranda. Il est vêtu d'une longue robe blanche, nouée à la ceinture par une écharpe brochée de soie d'or, coiffé d'une calotte carrée faite au crochet, et il porte des bas blancs avec des souliers de garçon de café. L'homme est grand et commence à prendre du ventre; les traits un peu épaissis, sont fins dans leurs lignes générales; la peau est blanche; sa barbe grise bien taillée lui donne un faux air de Gounod; il caresse nonchalamment sa barbe par un geste de main continu.

Arabi se plaint de tout le monde, du Mahdi, du khédivé, du sultan, des Anglais. Il a le découragement et l'amertume de l'homme qui n'a pas réussi. C'est un grand diseur de chapelet toujours en prière les yeux tournés vers la Mecque.

Les Anglais lui allouent un subsidé d'une livre sterling par jour, ce qui lui paraît mince.

PREMIER SOURIRE DU PRINTEMPS Tandis qu'à leurs œuvres perverses Les hommes courent, haletants, Mars qui rit, malgré les averse, Prépare en secret le printemps.

Pour les petites pâquerettes, Sournoisement, lorsque tout dort, Il repasse des colerettes, Et cisèle des boutons d'or.

Dans le verger et dans la vigne Il s'en va, furtif pourquiver, Avec une houppé de cigne, Poudrer à frimas l'amandier.

La nature au lit se repose, Lui descend au jardin désert, Et face les boutons de rose Dans leur corsé de velours vert.

Tout on composant des solfèges, Qu'aux merles il siffle à mi-voix, Il sème aux prés les perce-neiges Et les violettes au bois.

Sur le cresson de la fontaine Où le cerf boit, l'oreille au guot, De sa main cachée il égrène Les grelots d'argent du muguet.

Sous l'herbe, pour que tu la cueilles, Il met la fraise au teint vermeil, Et te tresse un chapeau de feuilles, Pour te garantir du soleil.

Puis, lorsque sa besogne est faite, Et que son règne va finir, Au seuil d'avril tournant la tête, Il dit: "Printemps, tu peux venir!"

THÉOPHILE GAUTHIER.

NOUVELLES IMPORTATIONS Fruits—Bananes, Oranges de Floride, Pommes de tables, Pommes pour frire, citrons, etc.

Brique A Vendre 100,000 BRIQUES ROUGES 30,000 BRIQUES PRESSÉES S'adresser à J. A. MAILLOUX 47, rue de La Couronne, St-Roch, Québec, 3 avril 1886, 1m-166

EAU CHAUDE.

Vu que le chauffage à l'eau chaude est devenu avec raison le chauffage adopté dans toutes les résidences, le temps est arrivé maintenant de choisir la bouilloire que l'on se propose d'adopter pour l'hiver prochain.

LA BOUILLOIRE (SUPER-HEATER) DE SAMPSON

Elle a été, pour deux raisons, éprouvée et garantie par les hommes pratiques et le public en général. Toutes les personnes qui en ont fait l'essai sont prêtes à en attester la supériorité sur toutes les bouilloires qui sont actuellement sur le marché, au point de vue de son efficacité, de l'économie qu'elle entraîne et de sa simplicité.

Etant faite de métal solide, elle n'a point de jointures qui soient susceptibles de subir de dilatation ou de contraction. Elle est partout d'égale force, très simplement construite, aisément nettoyée parce que l'on en atteint chaque partie sans difficulté. Sa surface calorifère est beaucoup plus étendue et mieux placée que dans toute autre bouilloire en proportion avec l'espace réservé au feu. L'eau passe deux fois dans la Bouilloire et la laisse ensuite à son plus haut degré d'ébullition pour se diriger dans les tuyaux. La bouilloire se distribue d'elle-même, et quand elle est une fois bien arrangée elle fonctionne à température égale pendant 8 ou 10 heures.

On peut aller voir fonctionner cette bouilloire à l'Établissement de R. SAMPSON, 251, rue St-Jean, où l'on pourra obtenir gratuitement tous les renseignements nécessaires et prendre connaissance des certificats qui attestent la valeur de la bouilloire.

R. SAMPSON, 251, rue St-Jean, 26 mars 1886, 154

AVIS PUBLIC. VICTOR MARIER, 83, RUE D'AIGUILLON.

Le soussigné informe le public qu'il achètera des réclamations sur comptes, et livres de crédits, etc. Prétora de l'argent par somme de \$25.00, \$100.00 et au-dessus à courte échéance seulement; aussi s'occupera de faire la collection promptement comme par le passé. Attention spéciale à la collection de créances de successions, et aussi collection pour les villes étrangères acceptées. Toutes correspondances et transactions confidentielles, réponses à toutes lettres.

Adressez VICTOR MARIER, 2me étage, No. 83, rue d'Aiguillon, Faubourg St-Jean. HEURES DE BUREAU: —8 h. à 9 h. a. m., 12 h. à 1 h. p. m. 6 h. à 7 h. p. m. M. VICTOR MARIER est le seul sous-agent dans la ville de Québec pour la Loterie Nationale. 2 avril 1886. —163

PORTRAITS! Grandeur "Cabinet."

2.00 LA DOZ. —CHEZ— VALLEE, 39, Rue St-Jean, AVEC PRIMES, Valant depuis 25 cts à \$5, DONNÉES GRATIS Pour chaque douzaine de portraits. 20 mars 1886, 1m-142

LA MANUFACTURE DE CHEMISES DE QUÉBEC Nos. 116 à 120, Rue St-Paul, E.-V. A. GINGRAS & CIE., propriétaires, A. S. BEAUCHEMIN, Gérant. Demandez, chez les marchands en gros de Québec, les Chemises de cet établissement, les meilleures et aux prix les plus avantageux. Québec, 9 janvier 1886.

AVIS J. GILBERT, CORDONNIER 296 Rue St. Jean, 208.

J'ai l'honneur d'informer mes nombreux pratiques et le public en général, qu'à partir du 1er AVRIL mon magasin fermant à 9 HEURES, le samedi et la veille des fêtes exceptés. Je profite de cette occasion pour vous inviter à venir visiter mon établissement, vous y trouverez un assortiment complet de toutes espèces de chaussures de printemps, d'été et de souliers pour soirées, à des prix très-modérés. Tout ordre sera exécuté sous le plus court délai possible. J. GILBERT, 2 avril 1886. —164

MOULIN PARE, Sciage et Rabottage, Boîtes d'emballage, Éclisses à Allumettes, Boîtes en carton de toutes qualités. Coin des Rues l'ALLEMAND ET CARON, St-Roch, Québec, Québec, 9 janvier 1886.

Opinion du Capt. C. E. Holiwell SUR L'EAU ST. LEON.

MM. Gingras, Lançols & Cie., Seuls Agents de la Puissance, Québec.

MESSIEURS.—J'ai le plaisir d'attester l'incalculable bénéfice que j'ai tiré de l'usage de la juste ment célèbre

Eau St. Leon

Pendant les dix années qui ont précédé l'année 1885, j'ai souffert le martyre du Rhumatisme et de la Goutte que des excursions de chasse et de pêche m'avaient fait contracter.

L'année dernière, j'ai fait l'essai de votre célèbre EAU ST. LEON, et j'ai régulièrement continué à en faire usage. Je dois déclarer que pendant les derniers douze mois je n'ai plus ressenti les atteintes de mes anciens ennemis de quelque manière que ce fût.

Bien à vous, CAPT. C. E. HOLIWELL, 3 avril 1886. c.—165

CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

Arrangements d'automne et d'hiver.

A COMMENCER LUNDI, LE 5 AVRIL 1886 Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: Malls, Mixte, Fret. Rows include: Départ de Sherbrooke pour Jonction Beauce, Lévis et Québec; Arrivée à Jct. Beauce; Arrivée à Lévis; Départ de Québec pour Jct. Beauce, Sherbrooke et diff. points en droits de la Nouvelle Angleterre; Arrivée à Jct. Beauce; Arrivée à Lévis; Départ de Lévis; Arrivée à Jct. Beauce; Départ Jct. de Beauce; Arrivée à Sherbrooke; Départ de Lévis pour Saint-François; Arrivée à Saint-François; Départ de Saint-François pour Lévis; Arrivée à Lévis.

Ancienne maison Montcalm

Cafe Montcalm Hotel



36, RUE ST-LOUIS QUÉBEC, Lunch a toute heure. Z. ROGER & CIE. 6 mars 1886. 1a-122

Messieurs.—Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de l'EAU ST-LEON, j'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau, No. 139, rue St-Pierre ou, No. 39, rue St-Patrice.

HONORÉ CASAUULT, H. C. S. La célèbre Eau Minérale de St-Léon est en vente chez tous les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cts le gallon.

GINGRAS, LANGLOIS & Cie, Seuls Agents pour toute la Puissance, Vis-à-vis l'Archevêché. 20 janvier 1886. la-41

Vente d'immeubles

A ST-FLAVIEN, comté de Lotbinière, le DIX MAI courant, à DEUX heures p.m., à la porte de l'église par permission de l'hon. juge B. Caron, une terre de la succession de feu Dame Rosalie Boucher, et appartenant maintenant aux enfants mineurs de la dite Dame Boucher, épouse de sieur George Fréchette. La désignation de la terre sera publiée vendredi et samedi.

A STE-CROIX, une autre terre appartenant à la même succession sera vendue le même jour, à DIX heures du matin, à la porte de l'église paroissiale de Ste-Croix. D'autres détails seront publiés vendredi et samedi. GEO. FRÉCHETTE, JOS. BOUCHIER, ED. BOUCHIER, Exécuteurs testamentaires. Québec, 5 mai 1886. 3f-215

Chapeaux! Chapeaux!

C'EST LE TEMPS PLUS QUE JAMAIS D'ABANDONNER LES CASQUES.

Voici le printemps qui arrive.

Achetez vos chapeaux chez J. F. O'BRIEN, No. 95, RUE ST-JEAN.

Vous y trouverez le véritable chapeau élégant, bon marché, au prix du gros 24 mars 1886. 3m-144

SAMEDI PROCHAIN NOUS AURONS TRANSPORTÉ LA

Balance de notre Stock Endommagé

PAR LE FEU, L'EAU ET LA FUMÉE, AUX Nos. 112 et 114, RUE ST-JOSEPH, Autrefois occupé par MM. FORTIN & BÉLANGER.

A ceux qui n'ont pas eu l'avantage de se procurer des marchandises à GRAND MARCHÉ de nous faire visite le plus tôt possible, notre Stock devant être

Vendu sans réserve d'ici au 15 Avril prochain. BRUNET, LAURENT & CIE., SAINT-ROCH 178

10 avril 1886.

La Banque Nationale Traverse de Québec et Lévis

Le PREMIER MAI prochain, et après, la banque paiera à ses actionnaires un dividende de deux par cent, sur le capital payé, pour le semestre finissant le 30 avril prochain.

Le livre des transports d'actions sera clos, depuis le 16 jusqu'au 30 avril inclusivement. L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la banque, Basse-Ville, SAMEDI, le 15 MAI prochain, à trois heures P. M. Par ordre du Bureau, P. LAFRANCE, Caissier. 19 mars 1886. 2m-140

Le "Monde Illustré"

Le 24 avril, le "MONDE ILLUSTRÉ" paraîtra à douze pages au lieu de huit. Cette augmentation commencera en même temps que le nouveau feuilleton qui sera certainement le plus intéressant et le plus émouvant qui aura jamais été publié au Canada. Deux cents dollars en primes sont donnés mensuellement et chaque copie du Monde Illustré peut gagner de un à cinquante dollars par mois.

En vente dans tous les dépôts de journaux et par les porteurs. Prix de l'abonnement un an, \$3.00; six mois, \$1.50; quatre mois, \$1.00—payable d'avance. Un numéro spécimen envoyé sur demande. Adresse: BERTHIAUME & SABOURIN, 39, rue St-Gabriel, Montréal. 8 avril 1886. 173

LOTIERIE NATIONALE DE M. LE CURE A. LABELLE.

VALEUR DES LOTS. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000. DEUXIÈME SÉRIE, \$10,000 00 GROS LOT \$2,500.

Grand tirage final des Lots DE CETTE LOTERIE, LE 11 AOUT PROCHAIN

LES GROS LOTS SERONT TIRÉS. HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLET. Coût du Billet. Première Série, \$1.00. Deuxième Série, 25 cents.

Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées au soussigné, agent pour le district de Québec, et à M. VICTOR MARIER, sous-agent, 83, rue d'Aiguillon. Envoyez 5 cents pour port et enregistrement de l'envoi des billets. LOMER HAMEL, 58, Côte de la Montagne. Québec, 13 mars 1886.

BLANCHET AMYOT & PELLETIER AVOCATS NO. 61, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE, QUÉBEC. HON. J. BLANCHET, L.L.B., C.R. G. AMYOT. L. P. PELLETIER, L.L.L. Québec, 9 janvier 1886.

TERRE A VENDRE.

Le soussigné, pour cause de santé, offre en vente à St-Henri de Lévis, une terre de trois arpents sur trente, avec maison à deux étages en pierre de rang et en brique, grange de 100 pieds, hangar, etc., le tout en bon ordre. L'eau dans toutes les bâtisses. Plantations d'érables et verger à proximité de l'église et du Québec Central. Prix modérés. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire, THÉO. BEAUDOIN, St-Henri de Lévis, ou à L.-E. THOMPSON, à La Justice, Québec, 5 mars 1886. 3m-3f-119

Compagnie de navigation du Richelieu et Ontario

Arrangements du Printemps 1886

Les vapeurs de cette compagnie voyagent entre QUÉBEC et MONTREAL feront le service comme suit: Le steamer QUEBEC, capt. Robt. Nelson, les Mardis, Jendis et Samedis, à sept heures p.m., de Montréal. Le steamer MONTREAL, capt. L. H. Roy, les Lundis, Mercredis et Vendredis.

MONTREAL ET TORONTO

Les vapeurs faisant le service entre ces ports, commenceront le 1er de juin.

QUÉBEC ET LE SAGUENAY

Le vapeur UNION, capt. Barras, commencera ses voyages le 4 mai, laissant Québec à 7.30 a.m., les Mardis et les Vendredis. Le steamer ST-LAURENT, capt. Lecours, commencera ses voyages le 23 juin, laissant Québec à 7.30 a.m., les Mercredis et les Vendredis. Et le steamer SPARTAN, capt. Rivérin, commencera ses voyages le 1er juillet, laissant Québec à 7.30 a.m., le jeudi.

Tous ces steamers touchent à la Baie St-Paul, aux Eboulements, à Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse St-Jean, la Baie des Ha Ha! Le steamer SPARTAN partira aussi pour Chicoutimi, la Baie des Ha Ha! les Dimanches, à 1 p.m., touchant à tous les ports de la route excepté la Baie St-Paul, les Eboulements et l'Anse St-Jean. A vendre: BILLETS pour Montréal et pour l'Ouest. On se procure des chambres au quai Napoléon. A vendre: BILLETS pour la ligne du Saguenay et chambres disponibles au bureau, quai St-André. BILLETS à vendre pour tous steamers et chambres à louer chez M. R. M. Stockings, vis-à-vis de l'Hôtel St-Louis. A. DESFORGES, Agent. JULIEN CHABOT, Gérant de la ligne du Saguenay. Québec, 27 avril 1886. 205

TANNAGE A LA FAÇON. TANNERIE DUGAL, QUÉBEC.

Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné. TANNAGE et CORROYAGE de première qualité. Prix modérés. JOSEPH DUGAL, TANNEUR, 330 et 332, RUE ST-VALLIER, SAINT-ROCH. 20 janvier 1886. 1a-40

CHEMIN DE FER QUÉBEC et LAC ST. JEAN

Le et après LUNDI, le 2 NOVEMBRE, les trains circuleront tous les jours (excepté les dimanches) pour et de la station du Palais, Québec, comme suit: 6.35 a.m. Train mixte laissera Québec pour Saint-Raymond, arrivant à 10 a.m. 4.00 p.m. Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p.m. ALLANT AU SUD 6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant à 9.55 a.m. 3.00 p.m. Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p.m. pour Québec, arrivant à 6.30 p.m. Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p.m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.45. Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard. Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins. BILLETS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886. 55

ALLANT AU NORD

Train mixte laissera Québec pour Saint-Raymond, arrivant à 10 a.m. 4.00 p.m. Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p.m. ALLANT AU SUD 6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant à 9.55 a.m. 3.00 p.m. Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p.m. pour Québec, arrivant à 6.30 p.m. Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p.m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.45. Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard. Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins. BILLETS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886. 55

ALLANT AU SUD

Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p.m. ALLANT AU SUD 6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant à 9.55 a.m. 3.00 p.m. Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p.m. pour Québec, arrivant à 6.30 p.m. Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p.m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.45. Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard. Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins. BILLETS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886. 55

ALLANT AU NORD

Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p.m. ALLANT AU SUD 6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant à 9.55 a.m. 3.00 p.m. Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p.m. pour Québec, arrivant à 6.30 p.m. Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p.m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.45. Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard. Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins. BILLETS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886. 55

ALLANT AU SUD

Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p.m. ALLANT AU SUD 6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant à 9.55 a.m. 3.00 p.m. Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p.m. pour Québec, arrivant à 6.30 p.m. Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p.m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.45. Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard. Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins. BILLETS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886. 55

ALLANT AU NORD

Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p.m. ALLANT AU SUD 6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant à 9.55 a.m. 3.00 p.m. Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p.m. pour Québec, arrivant à 6.30 p.m. Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p.m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.45. Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard. Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins. BILLETS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886. 55

ALLANT AU SUD

Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p.m. ALLANT AU SUD 6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant à 9.55 a.m. 3.00 p.m. Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p.m. pour Québec, arrivant à 6.30 p.m. Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p.m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.45. Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard. Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins. BILLETS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886. 55

ALLANT AU NORD

Train de la malle laissera Québec pour la Rivière à Pierre, arrivant à 7.45 p.m. ALLANT AU SUD 6.00 a.m. Train de la Malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours, excepté le Dimanche et le lundi, pour Québec, arrivant à 9.55 a.m. 3.00 p.m. Train mixte laissera St-Raymond à 4.00 p.m. pour Québec, arrivant à 6.30 p.m. Train de la malle reviendra de la Rivière à Pierre à 8.30 h. p.m. tous les samedis, à St-Raymond, arrivant à 9.45. Les trains circuleront sur l'heure du Eastern Standard. Le train de malle se rencontre à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien, à Lorette, et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins. BILLETS de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, émis les samedis, valables jusqu'au mardi suivant. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Chambres Commerciales. 22 janvier 1886. 55

